



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 10 décembre 2020
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 29/2020 concernant

Budget de fonctionnement 2021;

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

**L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 29/2020
et ses deux amendements par :**

OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 2

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 10 décembre 2020

+++++

«Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : « La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal»

Voir aussi les articles 108 et 109

Le Président
Pascal Contegat



La Secrétaire
Déborah Pernet